

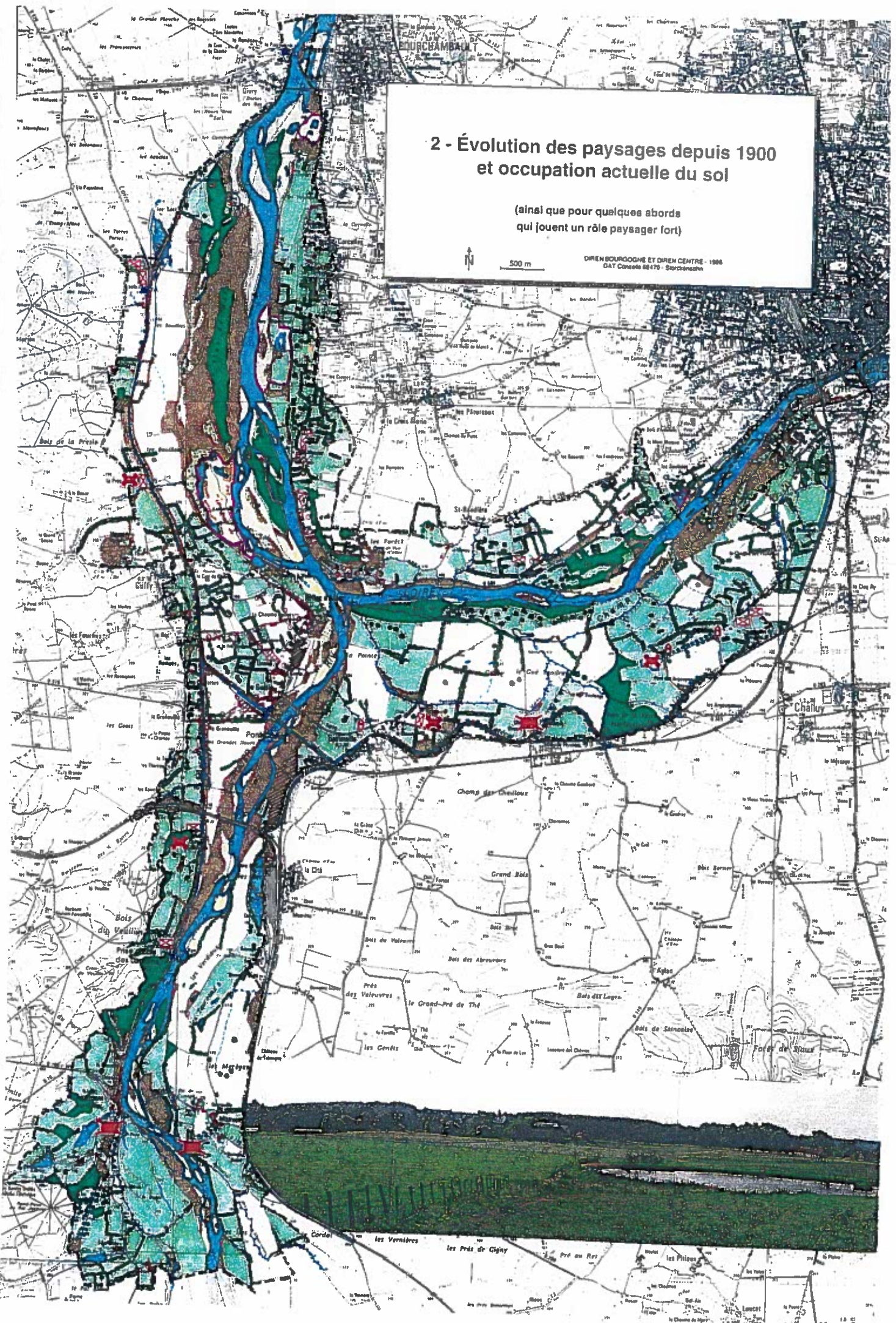
2 - Évolution des paysages depuis 1900 et occupation actuelle du sol

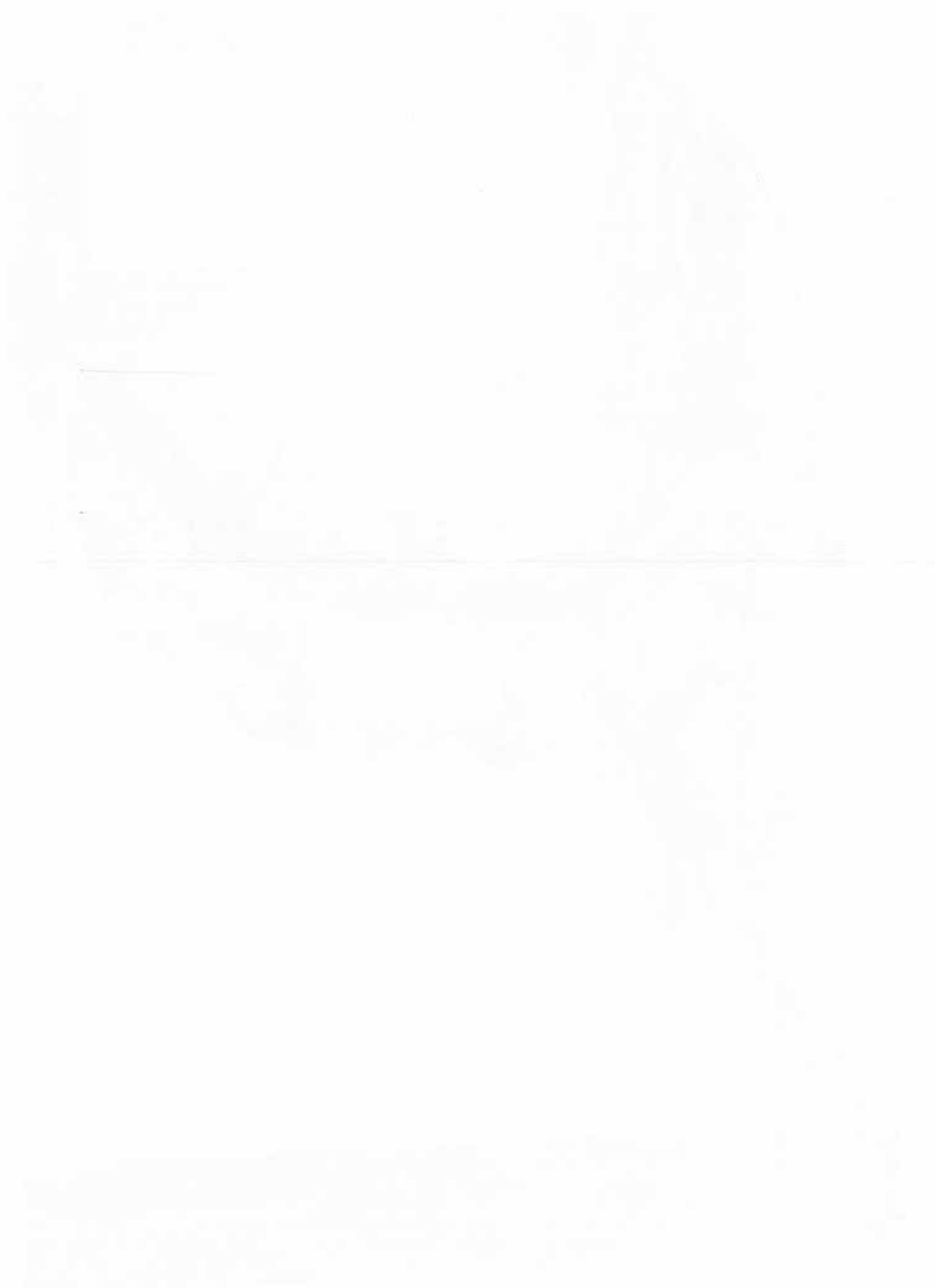
(ainsi que pour quelques abords
qui jouent un rôle paysager fort)



500 m

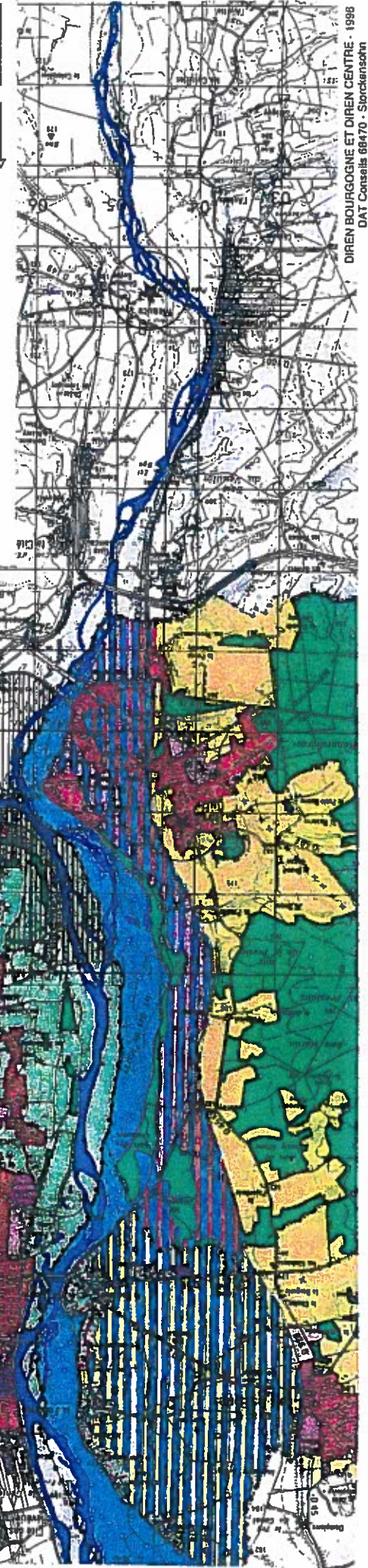
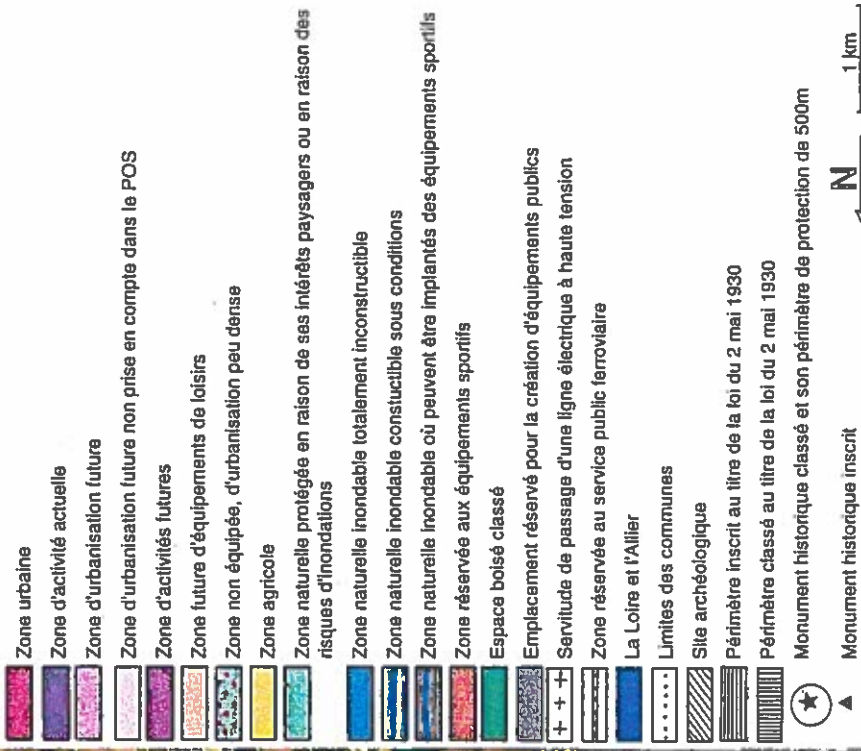
DREN BOURGOGNE ET DREN CENTRE - 1996
DAT Constat 66470 - Sordenechou





3 - POS, protection des Monuments historiques, sites classés et inscrits

Carte réalisée d'après les POS suivants :
 Cuffy, POS approuvé le 29.12.1980 modifié en 1984 et 1987
 Cours-les-Barres, POS approuvé le 11.10.1978, révisé en 1988, modifié en 1992
 Chevenon, POS approuvé le 20.03.1986
 Chailly, POS approuvé le 30.06.1986
 Fourchambault, POS approuvé le 6.10.1993
 Magny-Cours, POS approuvé le 5.03.1990, modifié en 1990
 Semoise-sur-Loire, POS approuvé le 25.1.1990
 Marzy, POS approuvé le 28.2.1989 et modifié en 1990
 Nevers, POS approuvé le 30.06.86
 POS de Gimouille en cours d'élaboration
 Apremont-sur-Alier et Saincaize-Meauce ne sont pas dotées de POS





4- Périmètres reconnus d'intérêt écologique

Périmètre extérieur des

ZNIEFF I ET II (Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)

ZICO (Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux)

Premier Espace Naturel Sensible du Département de la Nièvre

DIREN BOURGOGNE ET CENTRE - 1996
DAT Conseils - 68470 Storkenschn

1 km

N

en pâture extensive. Une telle transformation est actuellement prévue en ce qui concerne les terrains en cours d'acquisition par le Conseil Général de la Nièvre dans l'Espace Naturel Sensible de la pointe du Bec d'Allier. Ce site est en effet d'un intérêt majeur pour le Département, il s'agit du premier Espace Naturel Sensible créé par le Conseil Général. On peut observer dans sa proximité immédiate une colonie d'Hirondelles de rivage (1), de Starnes (2), de Castors, un dortoir à Hiboux Moyen Duc, ainsi qu'une flore riche ; une réserve naturelle volontaire a été constituée au niveau de l'île des Méchains (la station ornithologique de Marzy).

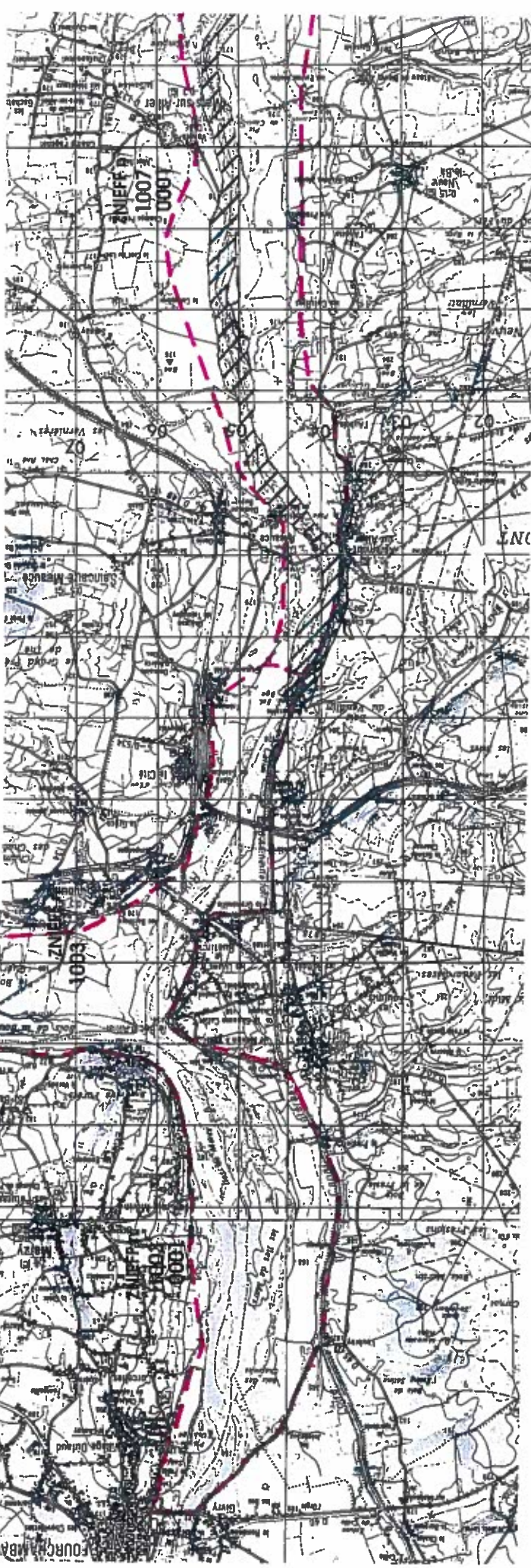
Ainsi, le périmètre le plus dense en richesses naturelles, non interrompu par des secteurs de développement urbain, s'étend de part et d'autre de la Loire et de l'Allier, suivant la délimitation des périmètres ZNIEFF ; il est interrompu par les zones de développement au niveau des ponts de Marzy et de Nevers, mais se prolonge sans interruption vers le Sud jusqu'à Mornay-sur-Allier. Ce secteur présente également un grand intérêt pour la recherche scientifique, et notamment pour l'observation de la dynamique fluviale au niveau de la confluence, il possède un fort enjeu pour l'image de marque des départements du Cher et de la Nièvre, voire de la région Bourgogne, dans la mesure où il fait partie des "pays de la Loire" dont la renommée est bien établie (particulièrement en région Centre).

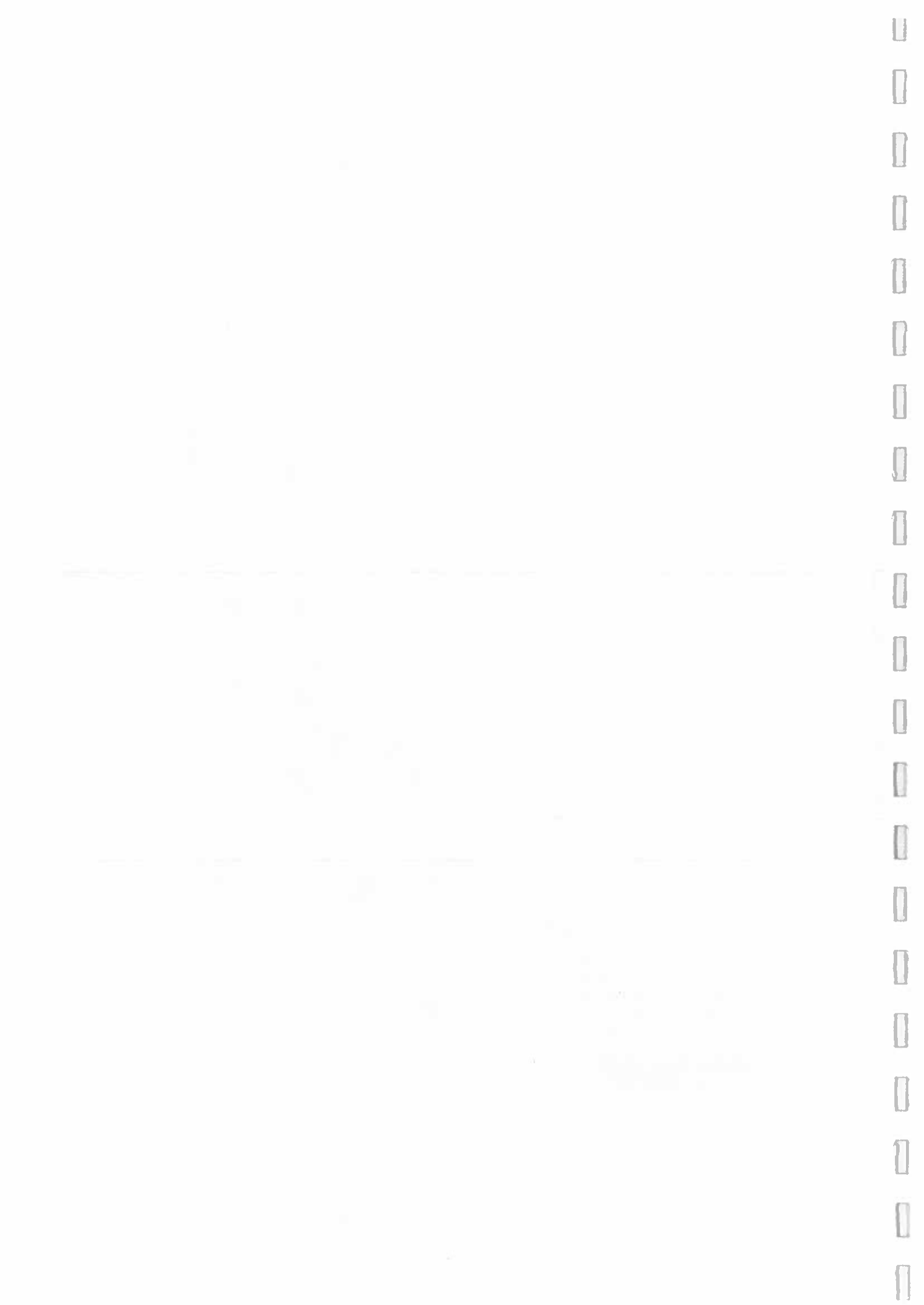
Le périmètre de plus grand intérêt pour les milieux naturels concerne les cours d'eau de la Loire et de l'Allier, les grèves, forêts alluviales et prairies inondables qui leur sont associés, ainsi que l'ensemble de la zone de divagation du fleuve qui est située de part et d'autre de cet axe. Il possède globalement un intérêt à l'échelle européenne (programme Life "Loire Nature", inventaire de la Directive Habitats).

Dans le secteur du Bec d'Allier, il est délimité plus précisément par quelques Zones d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) numéros 1007/0001, 1003 et 1003/0001. Ces zones sont également mentionnées dans la Directive Habitats d'intérêt communautaire (sites N° 13 et 14) et s'interrompent actuellement au niveau des ponts de Nevers et de Fourchambault/Cours-les-Barres, mais se prolongent loin vers le Sud, notamment jusqu'au pont de Mornay-sur-Allier.

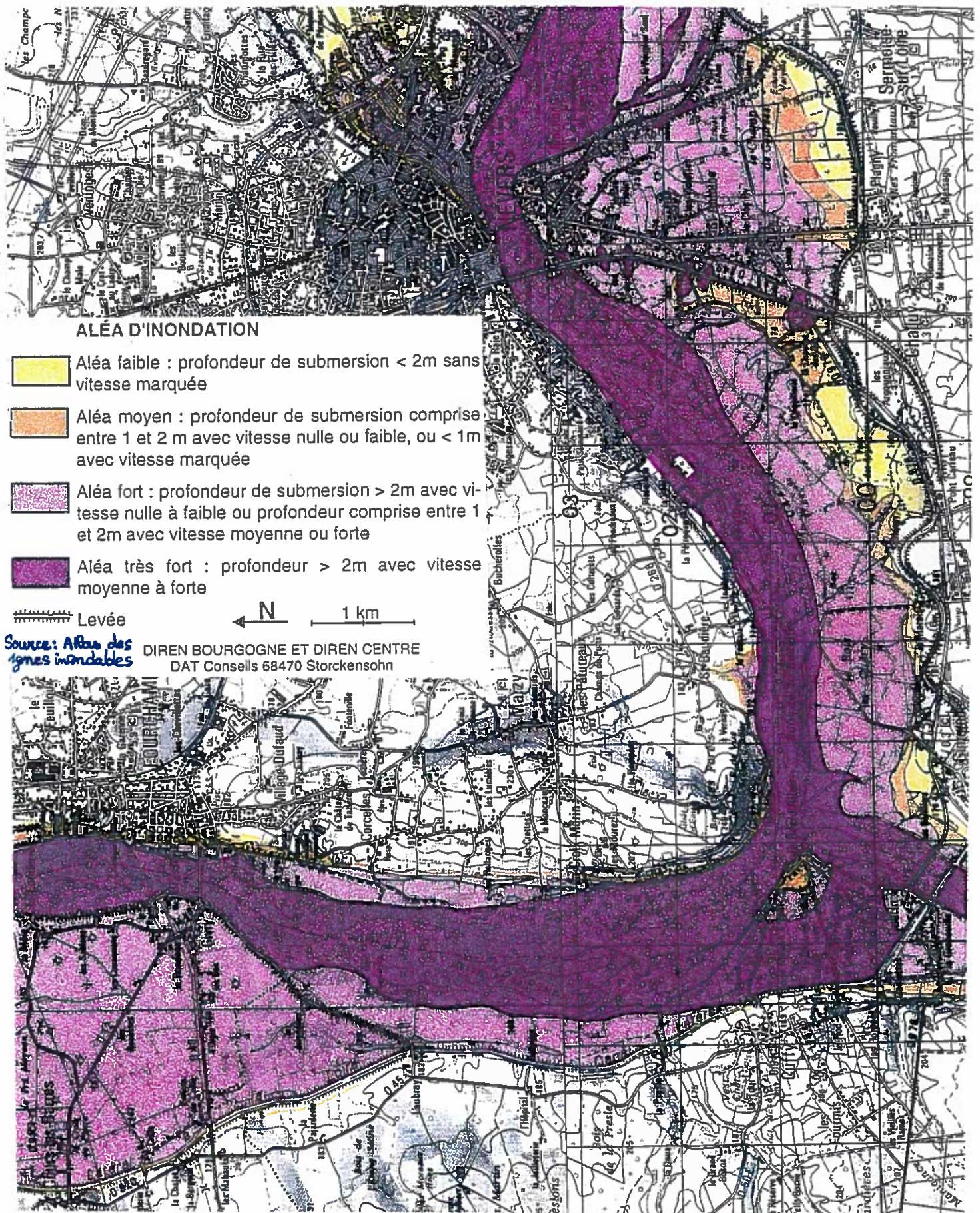
Une Zone d'intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) est également présente à l'intérieur de ce périmètre.

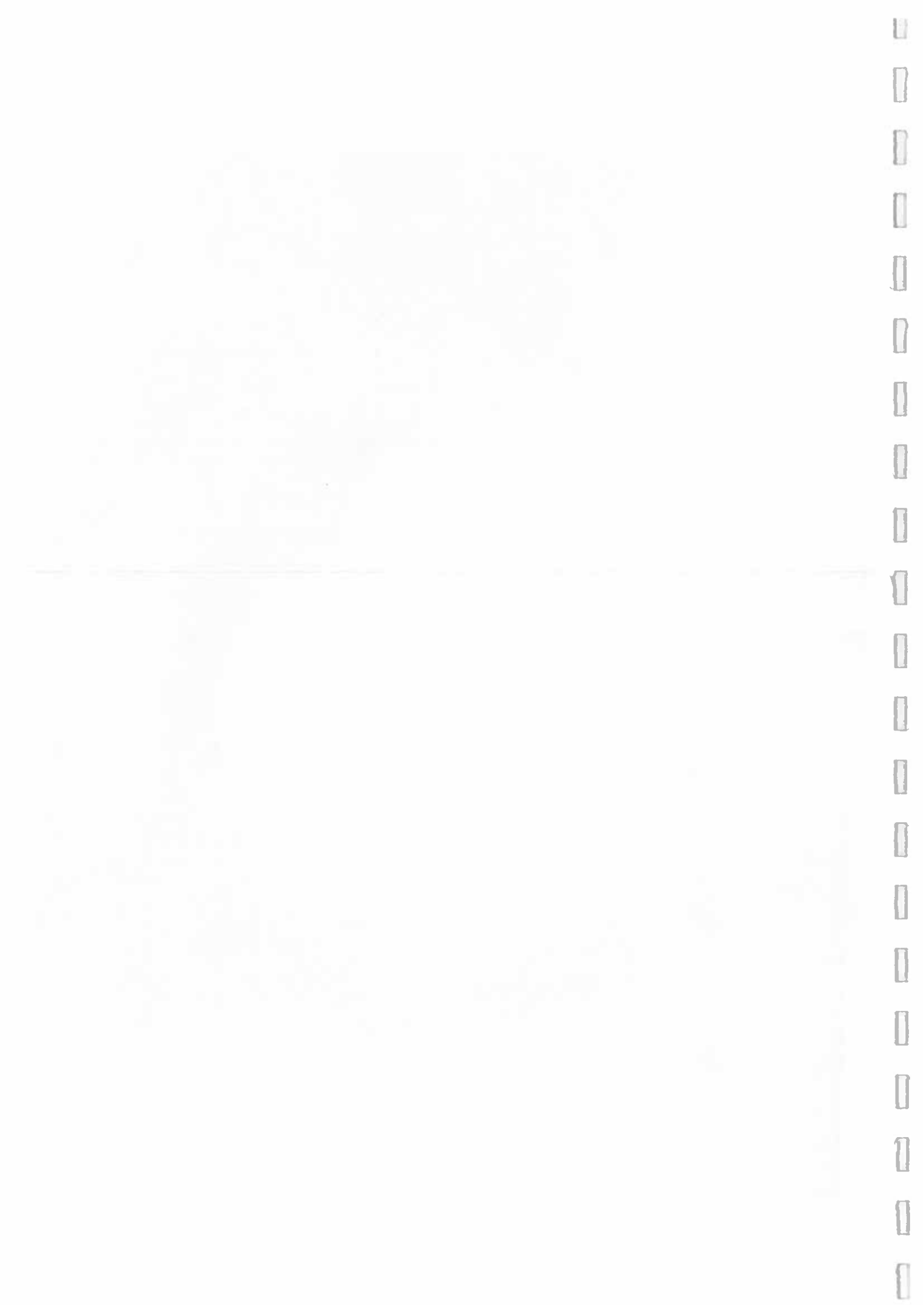
Les relevés de végétation réalisés par Promonature pour le compte du Conservatoire des sites Bourguignons, et du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) en 1994, recensés dans un document intitulé "Cartographie des Groupements Végétaux de la Loire Nivernaise de Nevers à Cosne-sur-Loire et de l'Allier Nivernais", sont classés selon un certain nombre d'indices de rareté, de bon état de conservation, d'ampleur du groupement et de biodiversité. Remarquons que la richesse biologique des milieux est étroitement liée à leur mode de valorisation agricole et qu'elle est susceptible de s'améliorer lorsque l'utilisation du sol passe de la céréaliculture par exemple à la prairie

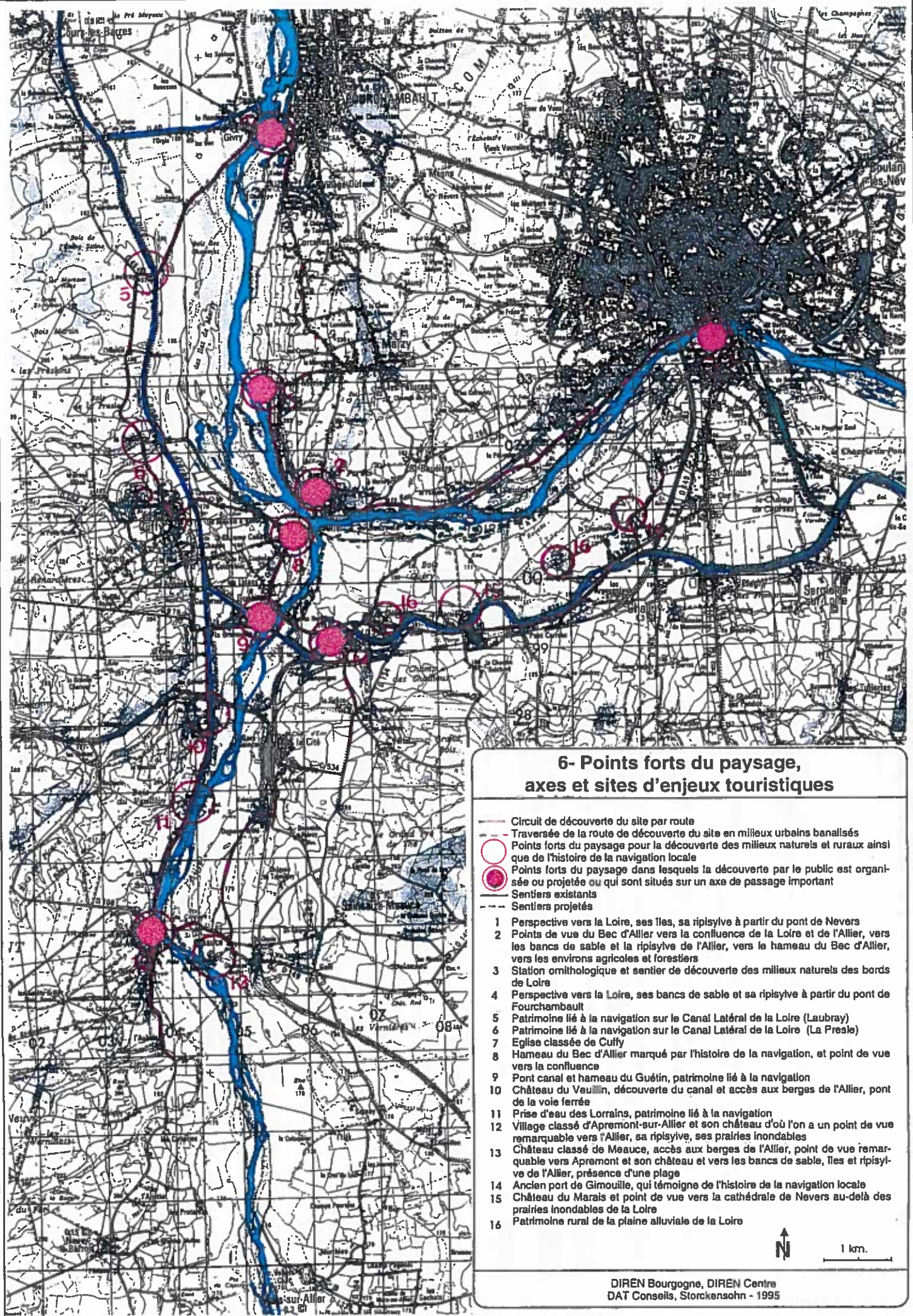




5- Aléas d'inondation

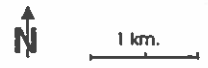






6- Points forts du paysage, axes et sites d'enjeux touristiques

- Circuit de découverte du site par route
 - - - Traversée de la route de découverte du site en milieux urbains banalisés
 - Points forts du paysage pour la découverte des milieux naturels et ruraux ainsi que de l'histoire de la navigation locale
 - Points forts du paysage dans lesquels la découverte par le public est organisée ou projetée ou qui sont situés sur un axe de passage important
 - Sentiers existants
 - - - Sentiers projetés
- 1 Perspective vers la Loire, ses îles, sa ripisylve à partir du pont de Nevers
 - 2 Points de vue du Bec d'Ailier vers la confluence de la Loire et de l'Allier, vers les bancs de sable et la ripisylve de l'Allier, vers le hameau du Bec d'Ailier, vers les environs agricoles et forestiers
 - 3 Station ornithologique et sentier de découverte des milieux naturels des bords de Loire
 - 4 Perspective vers la Loire, ses bancs de sable et sa ripisylve à partir du pont de Fouchambault
 - 5 Patrimoine lié à la navigation sur le Canal Latéral de la Loire (Laubray)
 - 6 Patrimoine lié à la navigation sur le Canal Latéral de la Loire (La Presle)
 - 7 Eglise classée de Cuffy
 - 8 Hameau du Bec d'Ailier marqué par l'histoire de la navigation, et point de vue vers la confluence
 - 9 Pont canal et hameau du Guétin, patrimoine lié à la navigation
 - 10 Château du Vauillon, découverte du canal et accès aux berges de l'Allier, pont de la voie ferrée
 - 11 Prise d'eau des Lorrains, patrimoine lié à la navigation
 - 12 Village classé d'Apremont-sur-Ailier et son château d'où l'on a un point de vue remarquable vers l'Allier, sa ripisylve, ses prairies inondables
 - 13 Château classé de Meauce, accès aux berges de l'Allier, point de vue remarquable vers Apremont et son château et vers les bancs de sable, îles et ripisylve de l'Allier, présence d'une plage
 - 14 Ancien port de Gimouille, qui témoigne de l'histoire de la navigation locale
 - 15 Château du Marais et point de vue vers la cathédrale de Nevers au-delà des prairies inondables de la Loire
 - 16 Patrimoine rural de la plaine alluviale de la Loire



/ - Les objectifs de gestion du périmètre proposé au classement

PROTÉGER LES PAYSAGES LES PLUS REMARQUABLES PAR UN DISPOSITIF
 RÉGLEMENTAIRE FORT



Périmètre proposé au classement, dans lequel les développements urbains, industriels, de gravières, n'apparaissent pas opportuns en raison des grandes richesses paysagères du site (richesses biologiques, agraires, historiques, liées à la navigation sur les cours d'eau et sur les canaux, de perspectives)

FAVORISER UNE GESTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS,
 DE MANIÈRE À PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE



Prairies existantes à maintenir par une gestion agricole adéquate (qui peut bénéficier actuellement de compensations financières européennes dans le cadre des opérations locales des mesures agri-environnementales)



Espaces cultivés, qui participent à l'intérêt paysager et biologique du site, dans lesquels il serait souhaitable de maintenir les haies, arbres isolés, ripisylves, ... : selon les opportunités, des opérations ponctuelles de retour à la prairie pourraient y être favorisées



Prairies à reconquérir, si possible, par rénovation de friches ou par renaturation d'anciennes sablières



Boisements naturels (forêts rivulaires anciennes ou récentes) à maintenir et à gérer dans un souci de préservation des richesses biologiques : ça et là, des perspectives vers les cours d'eau pourraient ponctuellement être dégagées en vue d'agrandir certains sentiers de découverte



Peupleraies qu'il ne serait pas souhaitable de replanter après leur coupe, ou qu'il conviendrait de gérer en favorisant le retour d'essences forestières locales (chêne pédonculé, orme, frêne, aulne, saule, ...)



Ripisylves des ruisseaux sillonnant la plaine alluviale inondable, qu'il convient d'entretenir (curage des ruisseaux, entretien des berges, ...)



Haies et arbres isolés, dont il serait souhaitable de maintenir globalement la trame



Grèves, bancs et tresses de sables, aux paysages mouvants, dont la dynamique naturelle d'évolution devra être préservée, notamment par une gestion globale des cours d'eau adéquate



Cours de la Loire et de l'Allier, dont il convient de préserver la dynamique naturelle d'évolution, notamment par une gestion globale des cours d'eau qui maintienne les zones d'expansion des crues

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI QUI INTRODUIT LE SITE ET QUI EN RÉVÈLE
 L'HISTOIRE



Front urbain patrimonial de très grand intérêt pour la richesse des perspectives, qu'il conviendrait de réhabiliter et de préserver sur le plan de l'architecture, de l'urbanisme et du mobilier urbain (comme par exemple la rambarde de pierre face au hameau de Bec d'Allier)



Front urbain d'habitat récent qu'il conviendrait de gérer dans un souci fort de qualité, ou de masquer (par une haie de feuillus d'essences locales par exemple)



Bâti ancien, qui porte l'identité rurale du secteur, qui en "raconte" l'histoire, dont il conviendrait de préserver le caractère architectural spécifique et la qualité des abords (tout au moins pour une inscription au titre de la loi du 2 mai 1930)



Bâti ancien remarquable, qui porte l'identité rurale du secteur, qui en "raconte" l'histoire, qui nécessite une réhabilitation de toute urgence (il s'agit notamment du château de Méauce et du domaine agricole de l'Aubray, dont un lot de grange s'écroule)



Patrimoine bâti ponctuel, dont poursuivre la mise en valeur



METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE LIÉ À LA NAVIGATION SUR LES CANAUX



Infrastructures remarquables sur le Canal Latéral à la Loire, à réhabiliter et mettre valeur pour la découverte touristique (Pont Canal du Guélin, Prise d'eau des Lorrains accompagnée de son barrage d'alimentation dans le lit mineur de l'Allier ; dans le lit mineur de la Loire : digue de rabal et chenal reliant le canal de Givry à l'ancienne forge de Fourchambault)



Canaux, chemins de halage, ponts et écluses, ... dont il convient de poursuivre l'entretien et qui pourront faire l'objet d'aménagements ponctuels en vue de faciliter la découverte touristique



Maisons éclésiastiques à mettre en valeur, voire à réutiliser à des fins d'accueil touristique (les noyers qui sont très souvent présents dans leurs abords sont un élément typique à conserver)



Anciens ports de part et d'autre du Pont Canal du Guélin, dans lesquels pourraient être créées des haltes nautiques (un tel projet est en cours à Cully ; une halte nautique ou un plan d'eau récréatif sont envisagés à plus long terme pour la mise en valeur de l'ancien port de Gimouille, qui est davantage envasé et de plus faible profondeur)



Alignements plus ou moins apparents le long des canaux, à entretenir lorsqu'ils sont bien mis en évidence, ou à favoriser dans le cadre d'une gestion globale des boisements sur le talus du canal (en favorisant des arbres à haut jet parmi les broussailles des talus)



Tronçons de canal situés en bordure de voies fréquentées, ou la restitution d'alignements apparaît souhaitable pour réenrichir le paysage

FAVORISER LA QUALITÉ DE L'URBANISME ET DES PERSPECTIVES DANS LES ZONES
 URBAINES ET AGRICOLES LIMITROPHES AU PROJET DE SITE



Pour mémoire, sites limitrophes au périmètre proposé au classement, qui nécessitent une importante réhabilitation (ancienne gare de triage et cité de Saincaize, friche industrielle de Sampange, industrie Total Gaz)

RENFORCER LES ATTRAITIS DU SITE PROPOSÉ AU CLASSEMENT

^ Mettre en valeur les perspectives remarquables



Large panorama dont il convient d'entretenir les espaces ouverts



Large panorama dans lequel la qualité des vues pourra être améliorée par une reconquête des espaces envahis par la friche et les boisements



Perspective vers un point fort du paysage (front urbain, château, infrastructure remarquable du Canal Latéral à la Loire, cours d'eau, ...) dont il convient d'entretenir les espaces ouverts



Perspective vers un point fort du paysage à reconquérir



Alignements d'arbres existants à préserver et à entretenir



Nouveaux alignements d'arbres qui pourraient être implantés le long de certaines routes (de découverte touristique) telles que la D 149 entre Saincaize et Méauce par exemple

^ Réhabiliter les sites dégradés et masquer les équipements disgracieux



Sablière (par ex. du Guélin) à renaturer (le cas échéant, la création de boires bordées d'alignements pourrait être envisagée, en référence à l'esthétique rurale présente dans le secteur au XIX^e siècle)



Carrière d'Apremont-sur-Allier qui pourrait être mise en valeur par un aménagement spécifique (en effet, il s'agit d'une carrière "prestigieuse" car la pierre, transportée par les cours d'eau, a servi à la construction d'édifices renommés tel que le château de Chambord)



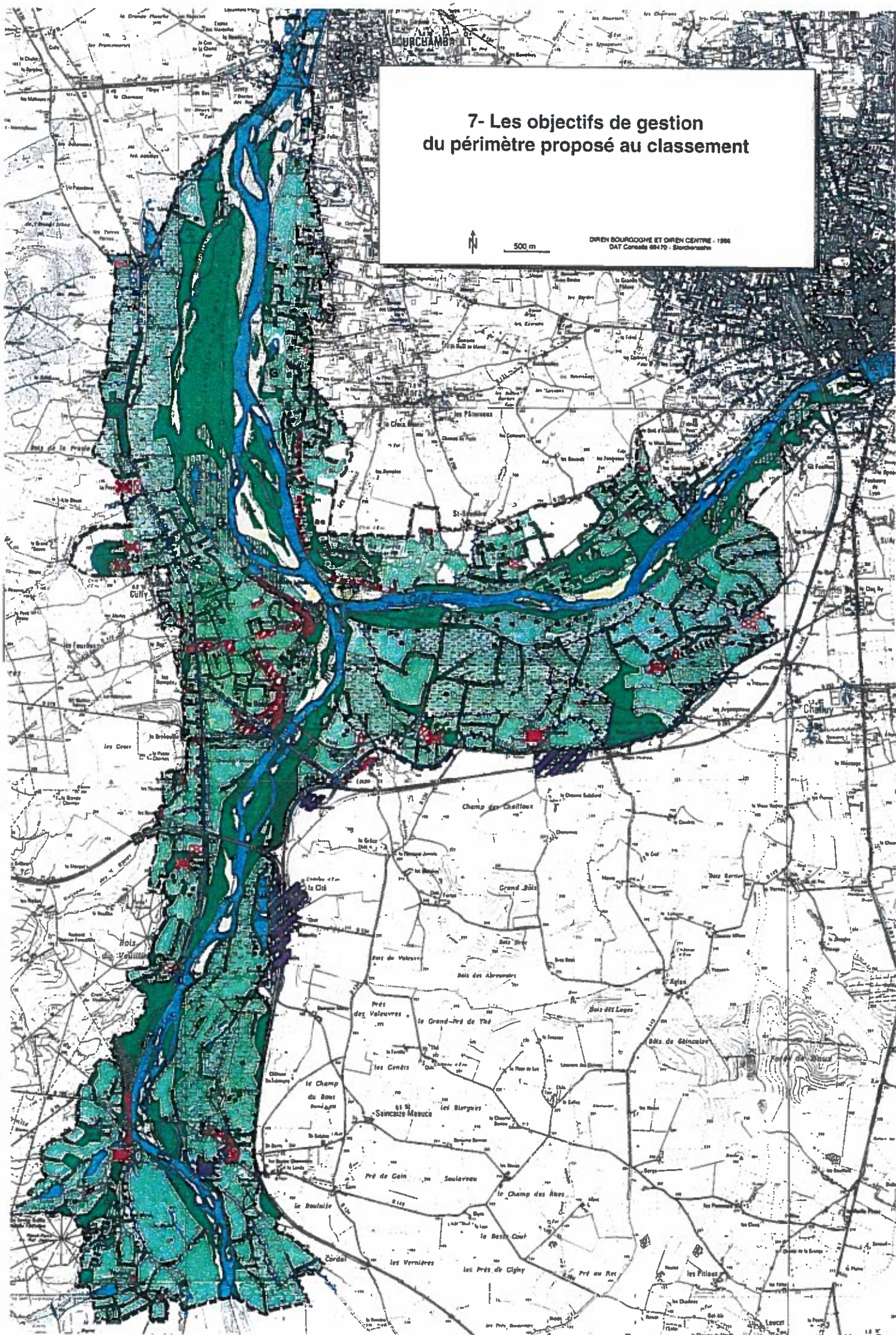
Nouvelles haies de feuillus, qui pourraient être implantées pour masquer un élément disgracieux du paysage (entrepôts d'entreprises artisanales ou industrielles, stations d'épuration, ...)

7- Les objectifs de gestion du périmètre proposé au classement

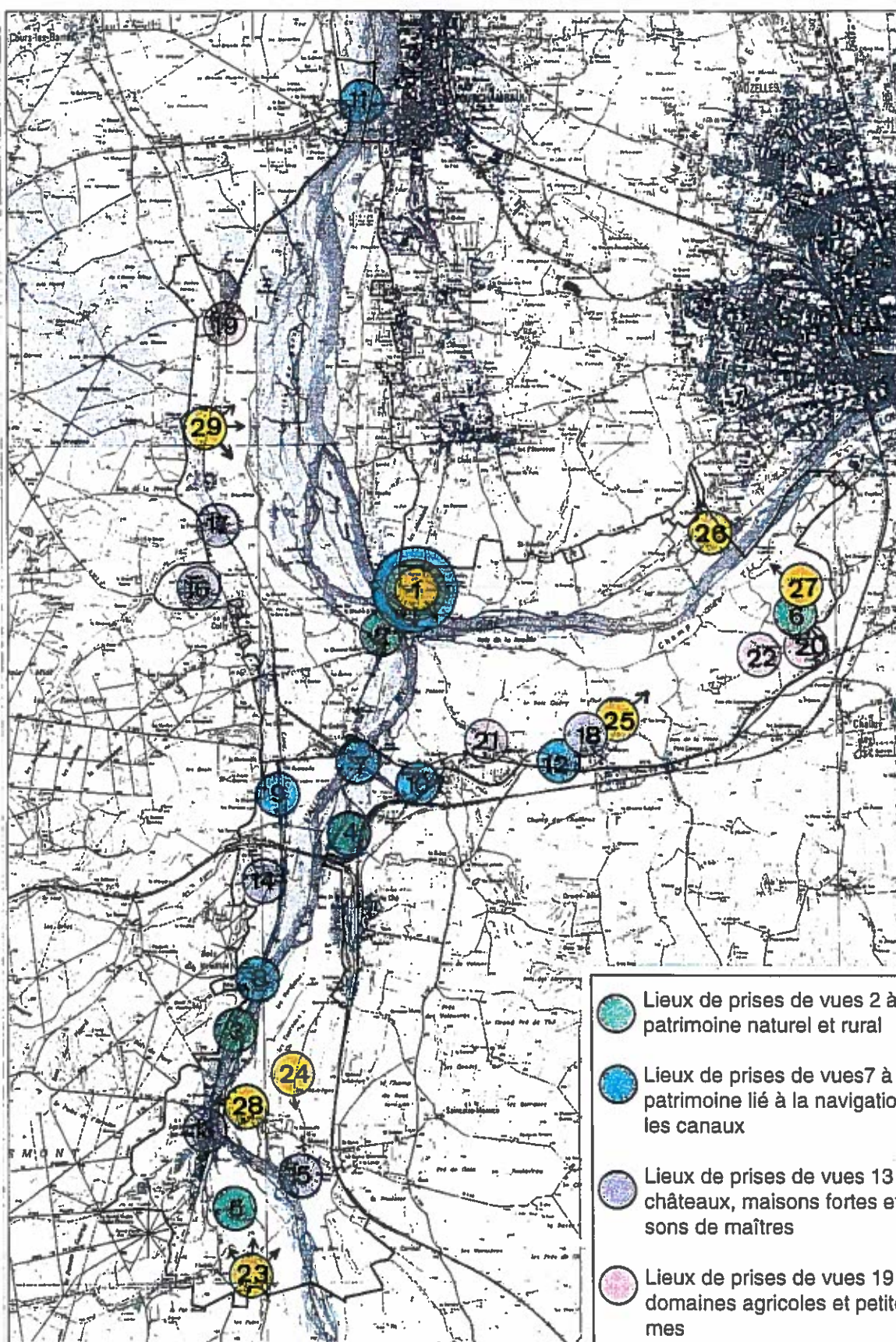


500 m

DREN BOURGOINNE ET DREN CENTRE - 1986
DAT Constaté 89470 - Starchevski



8- LOCALISATION DES PRISES DE VUES



-  Lieux de prises de vues 2 à 6 : patrimoine naturel et rural
-  Lieux de prises de vues 7 à 12 : patrimoine lié à la navigation sur les canaux
-  Lieux de prises de vues 13 à 18 : châteaux, maisons fortes et maisons de maîtres
-  Lieux de prises de vues 19 à 22 : domaines agricoles et petites fermes
-  Lieux de prises de vues 23 à 29 : perspectives remarquables
-  Lieu de prises de vues 1 : panorama du Bec d'Allier



9-Fichier photographique



1) Tresses de sable de la confluence Loire / Allier, visibles depuis le panorama du Bec d'Allier à Marzy

a) La confluence de la Loire et de l'Allier est le siège de paysages naturels et ruraux rares et de grande qualité.

Ils sont répertoriés dans le cadre des inventaires scientifiques, pris en compte par des mesures de gestion de l'espace spécifiques, mis en valeur sur le plan touristique.

La protection de leurs paysages typés est également souhaitable.



2) La perspective depuis le Hamerau du Bec d'Allier vers la confluence mérite d'être entretenue par une gestion adéquate des friches agricoles



3) Forêt alluviale le long de la D45, vers la Prise d'eau des Lorrains



4) Forêt inondable à Gimouille



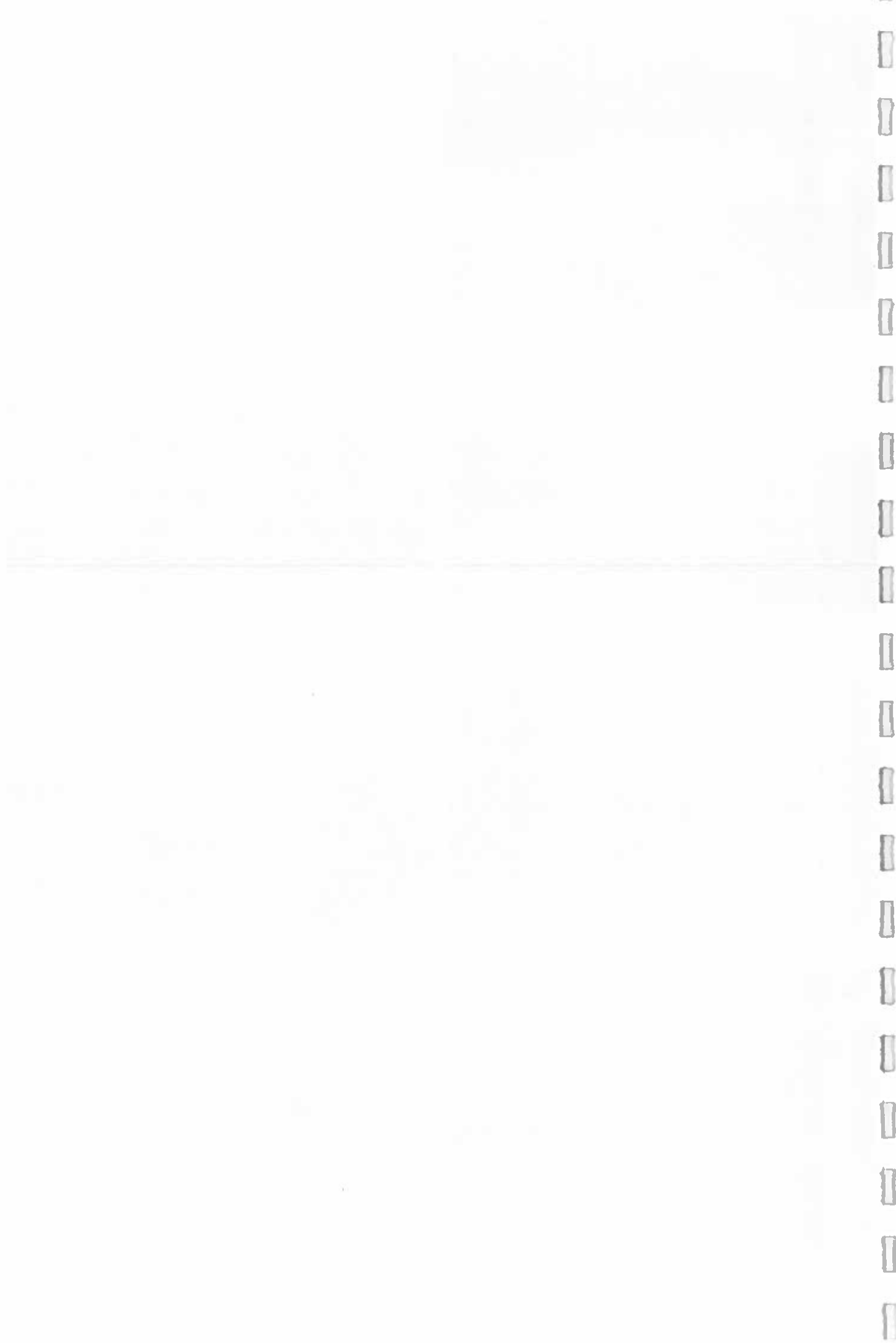
5) Vue sur les prairies inondables depuis le château d'Apremont



1) Les haies jouent un rôle important pour la qualité des vues depuis le panorama du Bec d'Allier



6) Haie de saules têtards près du Mou à Challuy





7) Le Pont-Canal du Guétin à Cuffy

b) Le Canal Latéral à la Loire qui borde la confluence de la Loire et de l'Allier, renforce l'intérêt patrimonial, le pittoresque et l'attrait touristique du site.

Le canal, ainsi que ses chemins de halage, ouvrages divers (écluses et maisons éclusières, prise d'eau, pont-canal, alignements et autres patrimoines arborés, ...) méritent d'être préservés et mis en valeur.



8) La Prise d'eau des Lorrains à Apremont/Allier



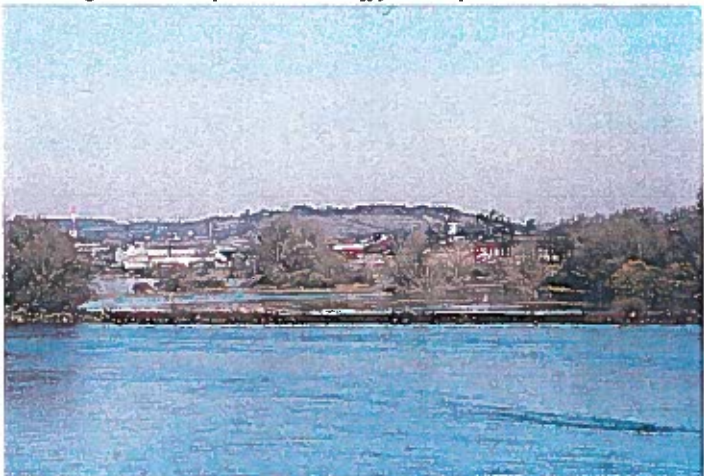
8) La Prise d'eau des Lorrains à Apremont/Allier



9) Alignement de platanes à Cuffy et à Apremont



10) Le Port de Gimouille, à requalifier



11) Digue de rabat des eaux à Givry (Cours-les-Barres)



12) Près du Marais à Gimouille, des abords à améliorer



13) Château et village d'Apremont/Allier (site classé)



14) Château du Veuillin à Apremont/Allier



14) Ferme du château du Veuillin



15) Château de Meauce, avec son allée d'accès plantée d'arbres



16) Château de Motte de Cuffy, classé monument historique

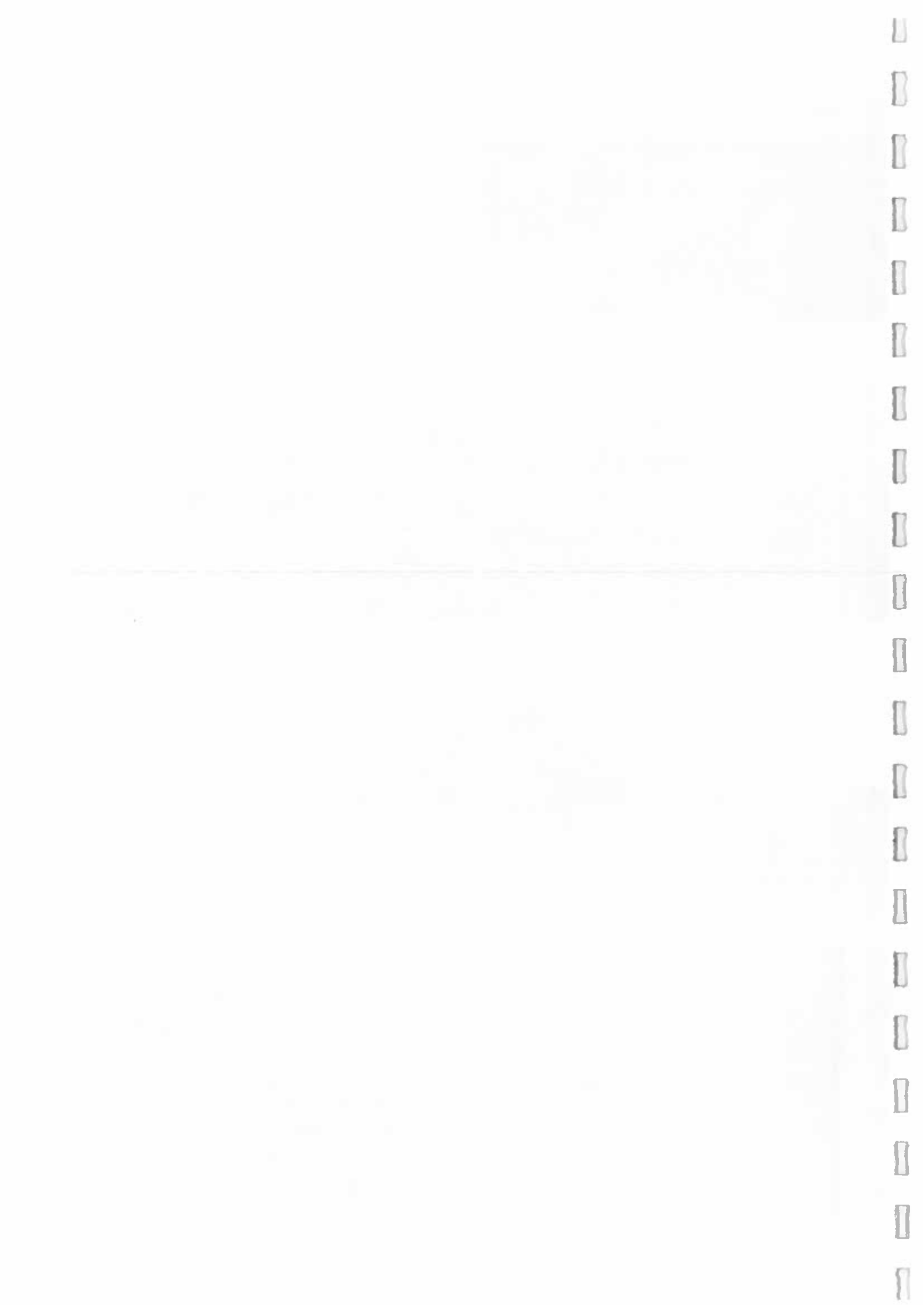


17) Château de Presle à Cuffy, sur les bords du Canal



18) Château du Marais à Gimouille, classé Monument Historique

c) Un riche patrimoine de châteaux, fermes fortifiées et maisons de maître, polarise les perspectives dans les abords de la confluence de la Loire et de l'Allier.





d) De multiples fermes anciennes, à l'architecture typée, ponctuent les paysages des plaines alluviales de la Loire et de l'Allier.

Elles contribuent au charme et au pittoresque du site. Aussi, leur entretien et leur réhabilitation s'avèrent indispensables.

19) Ferme de Laubray à Cuffy : une réhabilitation nécessaire



20) Hameau du Mou à Challuy



20) Hameau du Mou : l'insertion paysagère des hangars agricoles est à rechercher



21) Le Colombier à Gimouille : une architecture typée



Petite ferme à Gimouille : une architecture typée



22) Sully à Challuy (l'urbanisation des coteaux de Nevers est très perceptible depuis la plaine alluviale)



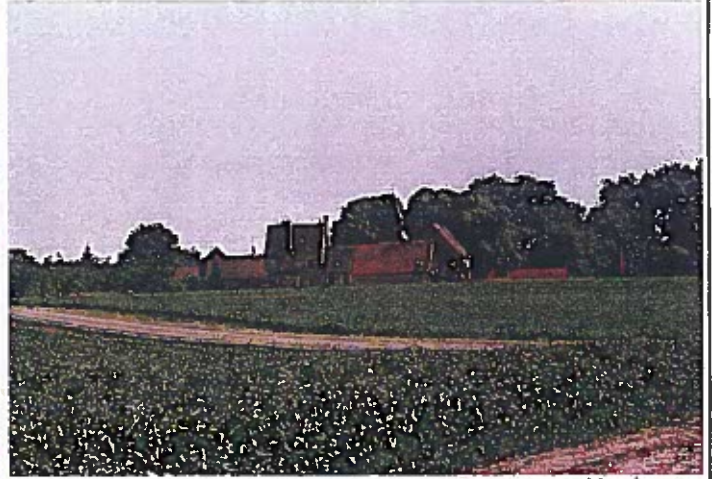
23) Château d'Apremont/Allier depuis les prairies de Neuvy-le-Barrois

e) Les paysages exceptionnels de la confluence du Bec d'Allier se découvrent au cours de remarquables perspectives.

Leur entretien suppose une gestion adéquate, tout à la fois des espaces bâtis et de leur extension, des espaces agricoles, naturels et forestiers.



23) Château de Meauce depuis les prairies de Neuvy-le-Barrois



24) Front villageois de Meauce depuis les champs au Nord



25) La cathédrale de Nevers depuis le château du Marais



Vallon de la Pisserotte (26= sur le site ; 27= depuis Challuy)



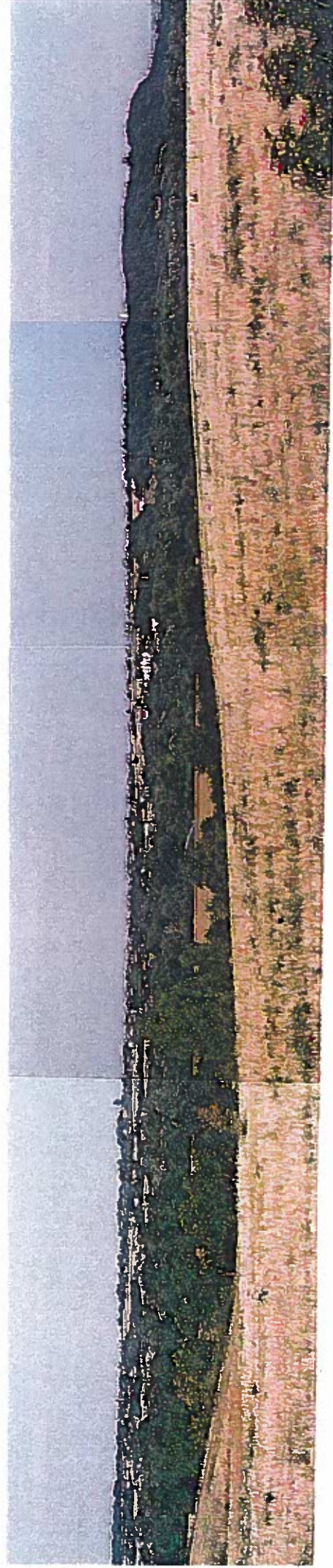
28) Vue du village et du Château d'Apremont depuis les berges de l'Allier à côté du château de Meauce

29) Vue du coteau de Marzy côté Nièvre
depuis la D920 côté Cher :

un coteau très perceptible dans le paysage,
formant l'arrière-plan de la plaine alluviale de la Loire,
dont l'urbanisation excessive n'est pas souhaitable.

Bourg de Marzy

Panorama du Bec d'Allier :
point de vue remarquable





Lieu de prise de vues 1) Le vaste panorama du Bec d'Allier

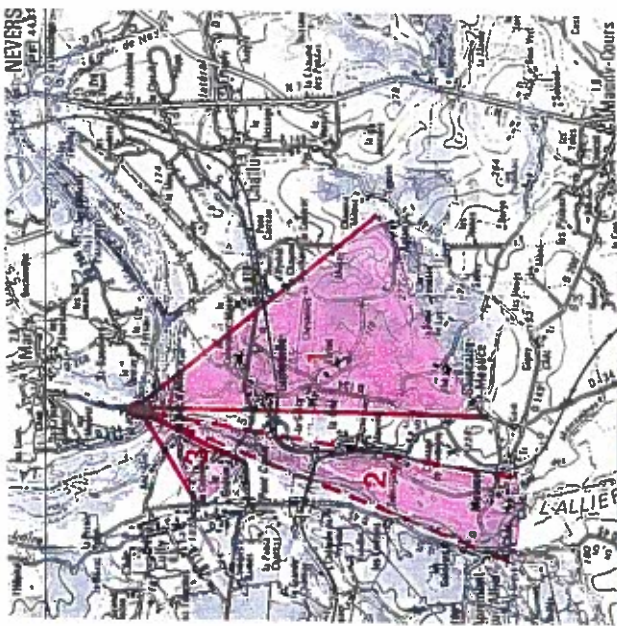


1. Vues vers les espaces ruraux situés entre la Loire et la crête Thé / Aglan. Les paysages ruraux de ces espaces sont très perceptibles ; ils apparaissent rythmés par des haies et bosquets, mais l'extension de la culture du maïs tend à les uniformiser.



2. Les points de vue sur une confluence de l'importance de celle de la Loire et de l'Allier sont rares. On peut observer sur la photo ci-dessus un paysage remarquable de tresses de sable, grèves, forêts alluviales, ... Sont également visibles dans le lointain, par temps clair, le pont canal ainsi que le château d'Apremont-sur-Allier. Cette confluence tend à être masquée par le développement des friches de coteau sous le panorama.

3. Le hameau du Bec d'Allier est un des points forts du panorama du Bec d'Allier. La gestion urbaine de ce hameau, ainsi que celle du coteau de Marzy, où se situe le panorama, sont à traiter avec un fort souci de mise en valeur du patrimoine bâti.



Il est souhaitable que le caractère rural dans lequel est traité le site du panorama du Bec d'Allier se maintienne : concasse sur le chemin d'accès et sur les aires de stationnement, pas de parking asphalté, mobilier rural et balustrades de bois. La force du point de vue réside avant tout dans l'ouverture des espaces en contrebas. Cela suppose un défrichage plus important des coteaux gagnés par la friche et une gestion appropriée de ces espaces ; dans ce contexte, la haie de berbents rouges n'apparaît pas nécessaire.

